

RCS : NANTERRE

Code greffe : 9201

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de NANTERRE atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1980 B 01547

Numéro SIREN : 552 133 084

Nom ou dénomination : A VOTRE SERVICE

Ce dépôt a été enregistré le 18/08/2022 sous le numéro de dépôt 34792

Désignation de l'entreprise : SAS A VOTRE SERVICE

Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12

Adresse de l'entreprise 23 RUE DE SABLOVILLE

92200 NEUILLY SUR SEINE

Durée de l'exercice précédent* 12

Numéro SIRET* 55213308400012

Néant ☐ *

				Exercice N clos le, 13/11/2021		N-1 13/11/2020	
		Brut 1	Amortissements, provisions 2	Net 3		Net 4	
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Capital souscrit non appelé (I)	AA					
	Frais d'établissement *	AB	AC				
	Frais de développement *	CX	CQ				
	Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG				
	Fonds commercial (1)	AH	AI	149 236		149 236	
	Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK				
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM				
	Terrains	AN	AO				
	Constructions	AP	AQ				
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS	209 880	197 144	12 736	18 582
	Autres immobilisations corporelles	AT	AU	79 269	76 499	2 770	3 154
	Immobilisations en cours	AV	AW				
	Avances et acomptes	AX	AY				
	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT				
	Autres participations	CU	CV				
	Créances rattachées à des participations	BB	BC				
	Autres titres immobilisés	BD	BE				
	Prêts	BF	BG				
	Autres immobilisations financières*	BH	BI	11 806		11 806	12 657
TOTAL (II)		BJ	BK	450 191	273 643	176 548	183 629
STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	BM	2 034		2 034	1 707
	En cours de production de biens	BN	BO				
	En cours de production de services	BP	BQ				
	Produits intermédiaires et finis	BR	BS				
	Marchandises	BT	BU				
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW				
	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	BY				
	Autres créances (3)	BZ	CA	1 626		1 626	1 135
	Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC				
	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD	CE				
DIVERS	Disponibilités	CF	CG	40 495		40 495	21 565
	Charges constatées d'avance (3)*	CH	CI	1 349		1 349	1 596
TOTAL (III)		CJ	CK	45 504			26 002
Comptes de régularisation	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW					
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM					
	Ecart de conversion actif* (VI)	CN					
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	IA	495 695	273 643	222 052	209 632
Renvois : (1) Dont droit au bail			(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :	CP	(0)	(3) Part à plus d'un an :	CR
Clause de réserve de propriété *		Immobilités		Stocks :		Créances	

Désignation de l'entreprise : SAS A VOTRE SERVICE

Néant ☐

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

		Exercice N	Exercice N-1		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé :8....820.....)	DA	8 820	8 820	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB			
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC			
	Réserve légale (3)	DD	882	882	
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE	146 017	146 017	
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF			
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG			
	Report à nouveau	DH	(34 143)		
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	12 931	(34 143)	
	Subventions d'investissement	DJ			
	Provisions réglementées *	DK			
	TOTAL (I)	DL	134 507	121 576	
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM			
	Avances conditionnées	DN			
	TOTAL (II)	DO			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP			
	Provisions pour charges	DQ			
	TOTAL (III)	DR			
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS			
	Autres emprunts obligataires	DT			
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU			
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	51 962	51 723	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW			
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	8 234	11 134	
	Dettes fiscales et sociales	DY	27 348	25 199	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ			
	Autres dettes	EA			
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB			
TOTAL (IV)	EC	87 545	88 056		
Ecarts de conversion passif* (V)	ED				
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	222 052	209 632		
RENOIS	(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital	1B			
	(2) Dont {	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C		
		Ecart de réévaluation libre	1D		
		Réserve de réévaluation (1976)	1E		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF			
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	87 545	88 056	
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2021 au 31/12/2021

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Les aides liées au chômage partiel en conséquence de l'épidémie de COVID se sont élevées à la somme de 15 592 €

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA CLOTURE

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

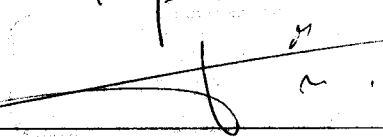
Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2018-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Informations générales complémentaires

NEANT

le président


ANNEXE

Exercice du 01/01/2021 au 31/12/2021

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

Produits à recevoir

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	8 30
Dettes fiscales et sociales	9 017
Total	9 847

Détail cf détail des comptes de passif de la plaquette

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	1 349
Total	1 349

Primes d'assurances pour la période 2022.

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

Engagements financiers

Engagements donnés

NEANT

Engagements reçus

NEANT

le président


A VOTRE SERVICE
société par actions simplifiée au capital de 8 820 euros
Siège social : 23, rue de Sablonville - 92200 Neuilly Sur Seine

Siret n° 552 133 084 00012

**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE
L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 28 JUIN 2022**

L'an deux mille vingt et deux, le 28 juin à 16 heures

Les associés de SAS A VOTRE SERVICE, société par actions simplifiées au capital de 8 820 Euros, divisé en 441 actions, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle, au siège social, sur convocation de la présidence.

Sont présents :

Monsieur MARTEAU Jean-Michel,
Madame MARTEAU Sandrine,

propriétaire de 440 actions
propriétaire de 1 action

Seuls associés de la société et représentant que tels de la totalité des actions composant le capital de la Société.

L'assemblée est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

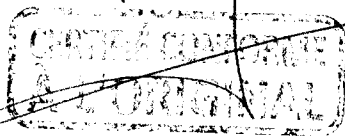
L'assemblée est présidée par Monsieur MARTEAU Jean-Michel, représentant de la SAS A VOTRE SERVICE, actionnaire possédant le plus grand nombre d'actions. En outre, Monsieur MARTEAU Jean-Michel est président.

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

Ordre du jour

- Lecture du rapport de gestion établi par la gérance,
- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021 et quitus à la gérance,
- Affectation du résultat de l'exercice,
- Lecture du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce, et décision à cet égard,
- Questions diverses,

JMM

le président


Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- la feuille de présence,
- l'inventaire et les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2021,
- le rapport de gestion établi par la gérance,
- les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce,
- le texte du projet des résolutions qui sont soumises à l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés ou tenues à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président présente et commente les comptes de l'exercice écoulé avant de donner la lecture à l'Assemblée du rapport de gestion et du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce, établis par la gérance.

Puis, le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion, approuve les comptes annuels, à savoir le bilan, le compte de résultat et l'annexe, arrêtés le 31 décembre 2021, tels qu'ils lui ont été présentés d'où il ressort un bénéfice de **12 931** euros, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ce rapport.

Il donne acte du fait que charges non déductibles figurent dans les comptes au regard de l'article 39-4 du Code général des impôts.

Il donne à la gérance quitus de sa gestion pour l'exercice clos le 31 décembre 2021.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée Générale approuve la proposition de la gérance et décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant **12 931** euros de la façon suivante :

- au compte autres réserves pour la totalité de la somme.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

JMM

le président
CERTIFIÉ CONFORME
À L'ORIGINAL

TROISIEME RESOLUTION

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous rappelons que nous n'avons procédé à aucune mise en distribution de dividendes au cours des 3 derniers exercices.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

L'assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L.223-19 du Code de commerce et statuant sur ce rapport, prend acte qu'aucune convention nouvelle n'a été conclue au cours de l'exercice et en approuve tous les termes.

Nous allons prendre connaissance du rapport spécial concernant les conventions réglementées relevées au sens de l'article L.223-19 du Code de commerce. Il convient de mentionner qu'il n'existe pas de nouvelles conventions.

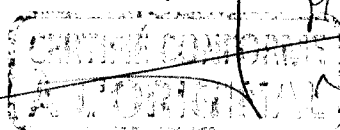
Nous allons vous présenter le rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par le président de séance et l'associée.

J. M. M.

le président


A VOTRE SERVICE

Société par actions simplifiée au capital de 8 820 euros
Siège social : 23, rue de Sablonville - 92200 Neuilly Sur Seine

Siret n° 552 133 084 00012

PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 28 JUIN 2022

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée approuve le rapport de gestion sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021, l'inventaire, le compte de résultat, l'annexe et le bilan, tels qu'ils ont été présentés.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée Générale approuve la proposition du président et décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant 12 931 euros de la façon suivante :

- Au compte « autres réserves » pour la totalité de la somme

A la suite de cette affectation les capitaux propres s'élèveront à la somme de 134 507 euros.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Le Président
Mr MARTEAU Jean - Michel

L'associée
Mme MARTEAU Sandrine

